

CHARTRE DE VIE SYNDICALE

Introduction:

Il s'agit de la première création d'une charte de la vie syndicale pour la CGT PJJ. Elle a été travaillée collégialement avec les membres du syndicat et a pour objectif de servir de guide dans notre action militante. Elle est évolutive au fil des mandats et des orientations prises lors des congrès successifs.

Le syndicat est l'outil dont sont dotés les agents pour se défendre, gagner des droits et des garanties sociales et résoudre les difficultés individuelles et collectives.

Pour la CGT il s'agit de mettre l'humain au cœur des préoccupations, répartir équitablement les richesses issues du travail, adapter le travail à l'humain et à son rythme de vie et non plus l'inverse.

Depuis plus de 125 ans la CGT est un syndicat de lutte où chacun peut contribuer à l'amélioration des conditions de travail. La CGT est engagée dans une lutte des classes pour une société meilleure.

La CGT est ce que chaque adhérent en fait en participant à sa vie, ses réunions, ses orientations, ses revendications.

ADHERER A LA CGT ET A SES VALEURS

Les deux grands principes fondateurs de la CGT sont l'humanisme et l'internationalisme. Ces deux principes sont le ciment de toute notre organisation et ceux qui guident nos orientations. La CGT est indépendante de tous partis politiques, associations et autres organisations syndicales. Si elle est parfois en lien avec eux, c'est uniquement dans le but de faire avancer ses revendications.

La CGT fait le choix de la démocratie. Elle décide de ses orientations avec ses adhérents à chaque niveau de son organisation. La CGT c'est donc un collectif, pour ne plus être seul face au monde du travail.

Le féminisme, l'émancipation et la lutte contre toutes les discriminations sont également au cœur des préoccupations que la CGT défend dans le monde du travail, et dans l'ensemble de la société.

Du sympathisant à l'adhérent

Adhérer aux idées de la CGT c'est tout d'abord s'intéresser aux enjeux de société et du monde du travail et rechercher les moyens d'agir. Voter pour la CGT aux élections professionnelles est souvent un premier engagement personnel qui fonde les convictions du sympathisant.

Notre syndicat offre la possibilité de mieux s'informer à travers un temps de formation destiné aux travailleurs en Union Départementale. Le sympathisant pourra ainsi être en capacité d'identifier la richesse créée par le travail et l'importance de se syndiquer à la CGT

pour l'amélioration de ses conditions de travail.

C'est un pas supplémentaire vers l'adhésion au syndicat pour devenir acteur de ses revendications.

La cotisation syndicale contribue et garantit le bon fonctionnement du syndicalisme à tous les niveaux de l'organisation de la CGT : nourrir les luttes, communiquer, se former, faire vivre les différents niveaux d'engagements des militants, Congrès, Assemblées Générales, Réunions de bureaux, Heures Mensuelles d'Information syndicale, accompagnements individuels et collectifs, moyens d'actions...

De l'adhérent au militant

Se syndiquer à la CGT c'est se donner les moyens d'agir et de peser au sein d'un collectif. C'est partager, réfléchir, construire collectivement la défense de nos droits et la conquête de nouvelles avancées. Etre adhérent c'est aussi participer aux orientations du syndicat en assistant aux Assemblées Générales ou aux Bureaux Exécutifs.

Chaque adhérent a la possibilité de s'impliquer dans la vie syndicale et d'y prendre des responsabilités. C'est là que naît le militantisme. Chaque militant pourra s'appuyer sur des modules de formation pour l'accompagner dans sa démarche.

INFORMATION ET FORMATION DES SYNDIQUÉS

« s 'outiller pour être acteur toute sa vie »

L'information

Adhérer, c'est avoir besoin de comprendre et de partager. Il faut des bases, puis des possibilités d'évoluer, de grandir avec nos camarades et avec notre organisation. Ces stages de formation collective sont ouverts à tous les syndiqués. C'est la découverte de notre organisation syndicale de l'intérieur qui permet à chacun de trouver et surtout de prendre sa place. Ces formations contribuent à une culture générale sur le monde économique, les réalités sociales et les enjeux de société. Cette culture syndicale commune est indispensable au débat au sein du collectif de travail ou face à l'employeur, mais également dans la vie quotidienne.

Les syndiqués doivent être informés en continu afin de faire vivre les opinions, de pouvoir débattre et de prendre part aux décisions et orientations de la CGT. L'information s'alimente aussi au contact des travailleurs en Heure Mensuelle d'Information, en Assemblée Générale du syndicat, en se rendant dans les Unions Locales ou Départementales...

Les rencontres et réunions permettent d'avoir accès aux actualités essentielles, lesquelles sont complétées à chaque niveau d'organisation de la CGT. Cela permet une juste diffusion aux adhérents de l'actualité qui les concerne.

A la CGT PJJ, les dernières actualités sont diffusées sur le site cgtpjj.org. Le site regorge d'informations et de fiches pratiques accessibles à tous. Les adhérents reçoivent les journaux de la CGT tels que « Ensemble », « Fonction publique » ou « Vie Ouvrière ». Ils sont également destinataire d'une information plus « CGTPJJ » via le « panorama de l'actualité » diffusée régulièrement par mail.

L'UNS fournit des outils techniques et de décryptage des textes (Documents pour les Nulos),

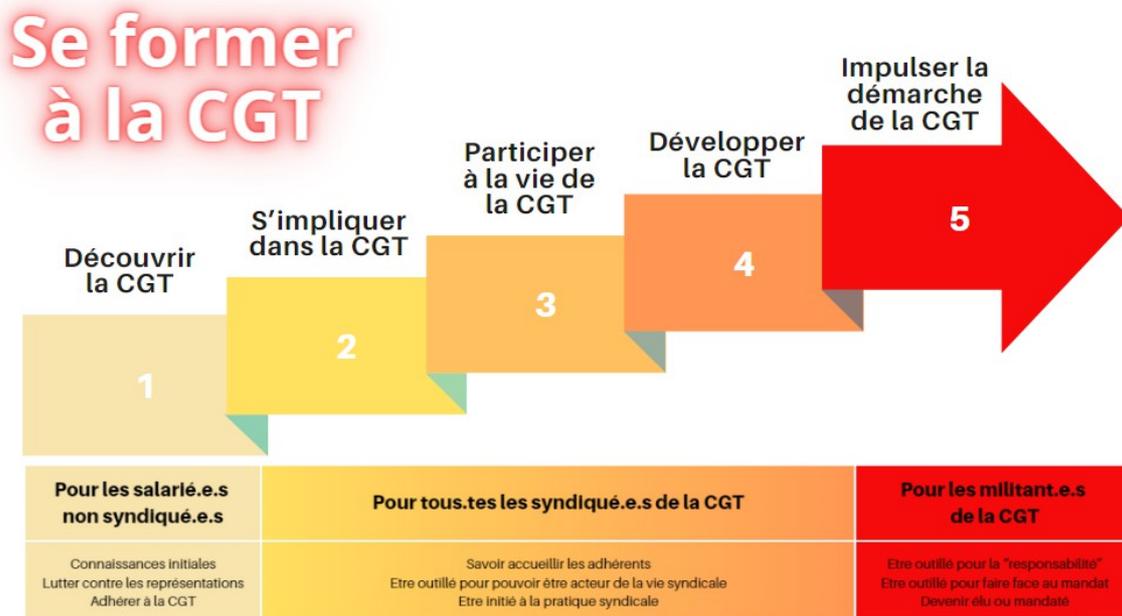
des analyses sur les différents sujets (du statutaire au juridique en passant la Santé, Sécurité et Condition de Travail).

L'UNS relaie aux adhérents et aux syndicats régionaux les analyses communiquées par la CGT ou les Fédérations.

La Formation

La formation syndicale, sociale et économique est un droit pour chaque salarié. Le syndicat propose l'ensemble des formations CGT à tous ses adhérents, sans distinction de mandat, soit en interne soit par les UD, les UL ou la confédération. Chaque agent a droit à 12 jours par an de formation syndicale, en plus des Heures Mensuelles d'Information syndicale dispensées par les militants.

L'UNS-CGTPJJ propose un calendrier de formations syndicales directement en région.



Se former, c'est S'enrichir; Développer une expertise, Acquérir des savoirs-être et des savoirs-faire pour Agir, Gagner en efficacité, Gagner en réactivité, et être outillé pour mieux se Confronter, Construire les luttes, Accompagner les travailleurs...

Lorsque l'adhérent exerce des fonction d'élus ou des mandats particuliers, d'autres formations dispensées par l'employeur, ou la CGT en interne, sont accessibles. Certaines sont obligatoires en fonction des responsabilités exercées.

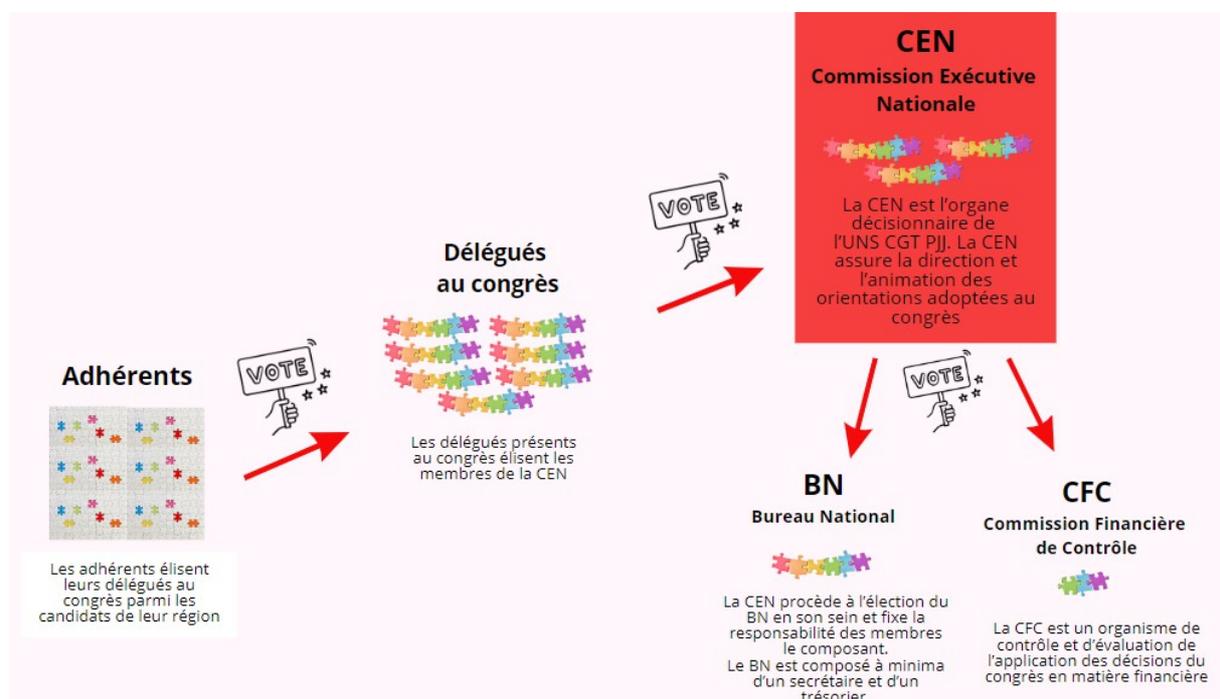
L'ensemble de ces formations constituent un bagage personnel enrichissant et émancipateur qui se révèle dans de nombreux domaines professionnels ou de la vie quotidienne.

L'ORGANISATION DE L'UNS CGTPJJ

Le congrès

Le congrès est l'instance décisionnaire suprême. Il fait le bilan de la mandature précédente. Il définit les orientations jusqu'au prochain congrès. Lors de ce congrès sont élus les membres de la CEN, et du secrétariat général de l'UNS (bureau, commission exécutive, commission financière de contrôle).

A la CGT PJJ, le congrès a lieu tous les 4 ans et rassemble les représentants désignés par les 9 syndicats régionaux, selon la clé de répartition définie par la CEN. (cf site CGTPJJ, cliquer ici: [Le congrès | cgtpjj](#))



L'organisation au sein de l'UNS

La Commission Exécutive Nationale (CEN) c'est l'organe décisionnaire du syndicat. La CEN est élue lors du congrès. Elle veille à la mise en œuvre et la bonne réalisation des orientations décidées lors du congrès. Dans l'intervalle elle prend toutes les dispositions nécessaires à la poursuite et réalisations des objectifs de la CGT.

Le Bureau National (BN) est l'organe exécutif du syndicat, il est élu par la CEN. L'action de ses membres est définie par la CEN, à qui il rend compte de son action. Le BN met en œuvre de façon concrète les orientations et mandats.

Le rôle de L'UNS CGTPJJ

L'UNS-CGT-PJJ est rattachée à l'UFSE-CGT qui est sa fédération. L'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat pose les revendications pour l'ensemble de la fonction publique de l'Etat et travaille avec les autres fédérations de fonctionnaires autour des questions et revendications générales.

L'UNS CGT PJJ à un double rôle:

- L'UNS est l'interlocuteur privilégié de l'administration centrale PJJ mais aussi du Secrétariat Général du ministère et du Garde des Sceaux. L'UNS CGT PJJ travaille en lien avec les autres CGT de la justice et est le lien avec les autres OS qu'elles soient PJJ ou Justice. Dans ce cadre, elle traite des questions globales propres à la PJJ mais également celles communes à la Justice et à la Fonction Publique.
- L'UNS est constituée de syndicats régionaux indépendants. Elle veille à maintenir le lien et à favoriser la cohésion entre les syndicats régionaux. Dans cet objectif, l'UNS réunit régulièrement les secrétaires Généraux des syndicats régionaux. A l'initiative de la trésorerie nationale, elle invite également les trésoriers régionaux une fois par an a minima afin de faire un état des lieux de leur comptabilité (cotisations, dépenses, besoins, etc...).
-

LES MOYENS SYNDICAUX

Tous les 4 ans se tiennent des élections professionnelles dans chaque ministère. Elles viennent définir la représentativité de chaque organisation syndicale. Cette représentativité détermine les moyens alloués au syndicat pour exercer sa mission.

L'UNS est garante de la juste répartition de ces moyens. Cette répartition est donc discutée et validée par la CEN en lien avec les besoins des syndicats régionaux.

Crédit Temps Syndical (CTS)

Pour chaque Organisation Syndicale, les résultats des élections professionnelles au scrutin ministériel (CSA-M) donne droit à un volume de temps de travail dédié à l'action syndicale. La CGT « Justice » répartit ce volume entre ses 4 syndicats (Insertion/Probation, Penitenciaire, Chancelleries/Services Judiciaires et PJJ) en fonction des résultats de chacun dans son administration

Chaque syndicat désigne alors, dans la limite des moyens qui lui sont accordés, le ou les camarades bénéficiaires sous forme de (DAS) totale ou partielle.

Le reliquat de CTS non utilisé sous forme de DAS engendre une réserve d'Article 16 (en référence à l'article 16 du décret sur le droit syndical dans la FPE).

Au delà de ce temps accordé en fonction des élections, chaque syndiqué peut bénéficier de:

- Articles 13: 20 jours par an pour participer à des réunions, congrès, etc...
- Articles 15: Sans limite. Cette convocation est délivrée par l'administration pour

participer aux instances de dialogue social (CSA, Audiences, etc...)

L'administration octroie également des moyens matériels pour l'exercice de l'activité syndicale. ([Cf Vadémecum des droits syndicaux](#))

Des moyens pour siéger dans les différentes instances

- CAP et CCP
- Comité Social d'Administration Ministériel (CSA-M)
- Comité Social d'Administration PJJ (CSA-PJJ)
- Comité Social d'Administration Inter régional (CSA-IR)
- Comité Social d'Administration Territorial (CSA-T)
- Formation spécialisée en Santé, Sécurité, Condition de Travail (FSSSCT)
- Commission Administrative Paritaire
- Comité National d'Action Sociale (CNAS) comité régional d'action sociale (CRAS)

Lorsqu'un adhérent exerce un mandat, il s'engage à se conformer à la Charte CGT des élus et mandatés [Charte des élus CGT et clic !](#)

LES SYNDICATS REGIONAUX

La CGT PJJ est composée de 9 syndicats régionaux correspondant aux inter-régions de la PJJ :

- Grand Nord
- Grand Ouest
- IDF-Outre-Mer
- Grand Est
- Grand Centre
- Centre Est
- Sud Ouest
- Sud
- Sud Est



Quelques particularités:

- **Territoires Ultra-Marins** : Dans chaque territoire ultra-marin une CGT sœur existe et conformément au statut de La CGT, nous devrions avoir un syndicat dans chaque territoire d'Outre-Mer. Chaque AG d'adhérent peut décider la création de sa CGT. Dans l'intervalle, des sections ou collectifs d'adhérents sont créés et organisés dans chaque territoire. Chaque section est liée à la CGT PJJ IleDeFrance qui recevant les cotisations de l'ensemble des adhérents ultra-marins finance l'action syndicale locale et apporte soutien, conseil et formation.

- **ENPJJ** : En PTF, les agents adhèrent dans le syndicat CGT PJJ de leur inter-région. Ce sont les syndicats régionaux qui sont en charge du suivi, du soutien, de l'accompagnement

de ces agents. Les agents du site central sont syndiqués à la CGT PJJ Grand Nord avec le PTF.

- Chaque syndicat est présent pour tous les agents de la PJJ sur son périmètre géographique.
- Les représentants du secrétariat régional sont les interlocuteurs privilégiés de l'administration Inter-Régionale.
- Chacun est soumis aux orientations du niveau confédéral, fédéral et national.
- Les syndicats régionaux sont en lien avec les Unions Départementales (UD) ou les Unions Locales (UL).
- Chaque syndicat régional a des statuts, déposés en mairie. Ces statuts ont vocation à définir l'organisation du syndicat.
- Chaque syndicat régional est composé, dans son bureau, a minima d'un secrétaire Général et d'un trésorier, élus par l'Assemblée Générale des adhérents.
- Chaque syndicat se dote d'un collectif militant pour aider le Secrétariat Général dans l'animation de sa région. Ce collectif est défini par ses statuts.
- Le syndicat régional peut s'organiser en sections territoriales.

En cas de litige au sein d'un syndicat régional, l'assemblée Générale des adhérents pourra être convoquée pour traiter les difficultés. A défaut de consensus, l'UNS pourra être sollicitée pour venir faire tiers.

Comme tous les collectifs vivants, les relations interpersonnelles entrent en jeu, on ne choisit pas forcément ses camarades. Cependant tout le monde adhère aux mêmes valeurs, celles de la CGT. Le syndicat doit garantir à chacun de pouvoir exprimer ses idées dans le respect de toutes et de tous. Ainsi les divergences doivent être porteuses de richesses et rester constructives. La démocratie à travers le vote de tous les adhérents permet la prise de décisions et d'orientations. Ce sont les conditions pour garantir la poursuite de nos objectifs de lutte et de transformation de la société.

Le rôle du syndicat régional: Animer la vie syndicale en région

Un syndicat régional est composé d'adhérents et de militants qui le font vivre, évoluer et qui impulsent une dynamique.

De façon non-exhaustive, son rôle consiste à :

- Organiser une Assemblée Générale au moins une fois par an pour débattre des orientations du syndicat et élaborer une politique revendicative. L'AG est un espace de décision. A cette occasion, le syndicat régional rend compte de l'utilisation des moyens syndicaux alloués en présentant un bilan d'activité et un bilan financier annuels aux adhérents (Bilans transmis également à l'UNS). L'AG doit être un temps de rencontre convivial et invite aux échanges.
- Désigner ses représentants selon les modalités de ses statuts (secrétaires régionaux, trésorier, autres mandats), et les décharges afférentes.
- Créer une dynamique afin de faire vivre le collectif d'adhérents par tous moyens possibles (rencontres, contacts téléphoniques, rédaction de tracts, organisation de réunions, etc...)

- Accompagner, soutenir et défendre les agents et les services de son territoire afin de faire respecter leurs droits et leurs conditions de travail
- Promouvoir la CGT par le biais notamment des Heures Mensuelles d'Information, des visites dans les services, des tracts et la presse CGT.
- Diffuser les informations locales ou nationales aux adhérents et aux agents.
- Gérer les adhésions en ayant un plan de syndicalisation conformément au document d'orientation du congrès.
- Etre en lien avec les UD et UL pour se former et trouver du soutien dans nos actions
- Communiquer avec les adhérents et l'administration par tout moyen de communication dédiés (mail, téléphone).
- Participer aux instances de dialogue social (CSA, Audiences, Comité médicaux, etc...)
- Faire campagne lors des élections professionnelles.
- S'inscrire dans les instances nationales de la CGTPJJ
- Participer au congrès de l'UNS CGT PJJ et élire ses représentants. Chaque adhérents peut être candidat.

Le rôle des élus et mandatés en région

A la CGT PJJ, chaque adhérent peut postuler pour être sur une liste ou être mandaté à une instance. Pour les instances nationales, les listes sont débattues et validées par un vote de la CEN. Pour les syndicats régionaux, les désignations se font en conformité avec leurs statuts.

L'UNS CGT PJJ et les syndicats régionaux représentent les agents dans les instances représentatives dites de dialogue social mais aussi dans le cadre de groupe de travail ou d'audience à l'initiative de l'administration ou du syndicat.

Un élu ou un mandaté fait partie d'un collectif, la délégation comprenant les titulaires et les suppléants CGT, et le cas échéant avec les experts désignés par le syndicat. Un lien constant entre la délégation et le syndicat doit se créer pour porter au mieux les valeurs de la CGT et les préoccupations, revendications des agents. Chaque instance doit être collectivement préparée, une déclaration dit liminaire doit être lu en début d'instance puis un compte-rendu donnant les positions soutenues par la CGT, le cas échéant la teneur des votes, l'ensemble devra ensuite être adressé à tous les agents.